

VISITE DE M. T.G. BATA



Nous avons eu l'honneur et le plaisir de recevoir M. T.G. BATA qui, les jeudi et vendredi 11 et 12 août, est venu à Neuvic, accompagné par M. SICCO.

M. T.G. BATA a fait le tour complet de notre Entreprise, s'est enquis des progrès réalisés et s'est plus particulièrement entretenu avec les responsables des différents services et ateliers.

Sur notre photo, MM. T.G. BATA et SICCO visitent les locaux du service commercial.

M. et M^{me} MENCIK à Neuvic

De passage dans la région, M. et M^{me} MENCIK nous ont fait le plaisir de nous rendre visite.

M. MENCIK, ancien coordonnateur d'Europe, connaît donc bien notre Entreprise et a rappelé les attaches qu'il ont lié à Neuvic.



M. et M^{me} MENCIK dans nos ateliers.

Après avoir visité notre Entreprise, M. MENCIK s'est surtout penché sur les problèmes de gestion, de rentrée des commandes, des orientations de la production et de la commercialisation.

Nous remercions M. MENCIK pour toute l'attention qu'il porte à notre Entreprise ainsi que pour les conseils qu'il nous a prodigués.

Une délégation soviétique s'intéresse à nos activités

Les jeudi et vendredi 25 et 26 août, une délégation soviétique, accompagnée par M. LEVASSEUR, a visité notre Entreprise.

Cette délégation était composée de 3 techniciens ayant surtout une expérience dans le caoutchouc et les bottes (Voir la suite page 2)



MM. KOULAGINE et KROUTCHEV visitent nos ateliers.

Une délégation soviétique s'intéresse à nos activités

(Suite de la 1^{re} page)

injectées, et de 2 membres de LICENSINTORG (organisme commercial).

Ils firent connaissance avec notre Entreprise, puis visitèrent nos ateliers sous la conduite de nos techniciens.

Nos visiteurs ont surtout été intéressés par les méthodes de fabrication de bottes fourrées avec semelle polyuréthane, le procédé Haute-Fréquence, le développement du Produit, la confection et le montage des tiges.

Nous pensons que cette visite améliorera, sans nul doute, les relations techniques et commerciales entre nos deux pays.



MM. STABAROWSKY, MURAVIEV, MOROSSOV, et M^{me} LEVY (interprète) lors de l'accueil dans notre Entreprise.

Le Foyer des Sourdes-Muettes de Bordeaux



Le 29 août, nous avons accueilli le Foyer des Sourdes - Muettes de Bordeaux, qui était alors en vacances à l'IMP de Neuvic.

Nos visiteuses furent surtout très intéressées par l'Atelier de piquage, car la plupart d'entre elles ont des activités se rattachant à la couture.

Le C. I. G. A. de St-Astier

Le lieutenant-Colonel RAOULT et Madame, le Capitaine RAFFIN, des officiers nouvellement affectés au C.I.G.A. de Saint-Astier ainsi que leurs familles ont visité notre Entreprise.

Une présentation audio-visuelle permet de situer dans le temps notre société et son évolution et de présenter nos réalisations actuelles. Puis nos hôtes suivirent les diverses étapes de la fabrication dans nos ateliers de production.

Sur notre cliché : nos visiteurs assistent à la présentation de l'entreprise.



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR sur le CONGÉ PARENTAL

Depuis le 13 juillet 1977 est en vigueur la nouvelle loi concernant le congé parental.

QUE SIGNIFIE « CONGÉ PARENTAL » :

Les mères de famille (et éventuellement les pères) peuvent bénéficier à la suite de la naissance — ou de l'adoption — d'un enfant d'un congé non rémunéré de deux ans au plus.

QUELLES CONDITIONS FAUT-IL REMPLIR POUR BÉNÉFICIER DU CONGÉ PARENTAL :

- Etre salarié dans une entreprise de plus de 200 personnes.
- Avoir plus d'un an d'ancienneté à la date de la naissance de l'enfant — ou de l'adoption d'un enfant de moins de 3 ans.
- le bénéficiaire de ce congé est en priorité la mère. Il ne peut s'agir du père que si la mère y renonce explicitement ou si elle ne peut en bénéficier.

(Voir la suite page 3)

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR sur le CONGÉ PARENTAL

(Suite de la page 2)

QUELLE PROCÉDURE SUIVRE :

Pour bénéficier du congé, la femme salariée doit, un mois au moins avant le terme du congé de maternité ou d'adoption, informer son employeur par lettre recommandée avec avis de réception, de la durée du congé dont elle entend bénéficier.

S'il s'agit du père, il fait une demande dans les mêmes formes et doit justifier que la mère ne bénéficie pas de ce congé.

QUELLE EST LA DURÉE DU CONGÉ :

Le congé parental a une durée maximum de 2 ans pendant laquelle le contrat de travail demeure suspendu.

C'est l'intéressé qui fixe lui-même la durée du congé qu'il compte prendre, dans la limite de deux ans.

Mais cette durée, une fois fixée, ne peut pas être modifiée unilatéralement, sauf motif grave (par exemple, décès de l'enfant ou diminution importante du revenu du ménage).

EFFETS DE LA SUSPENSION DU CONTRAT :

Pendant la période du congé, le contrat de travail est considéré comme étant suspendu et non rompu ; au terme du congé, l'employeur est obligé de réintégrer l'intéressé dans son emploi.

Le congé parental est pris en compte pour moitié dans la détermination des avantages liés à l'ancienneté, ce qui signifie que si, par exemple, une salariée a pris un congé de 2 ans, ces deux années compteront pour une seule année d'ancienneté.

A LA FIN DU CONGÉ :

A la fin du congé, l'exécution du contrat de travail reprend normalement et l'intéressé retrouve son emploi précédent ou un emploi similaire assorti d'une rémunération équivalente. Il bénéficie en outre de tous les avantages qu'il avait acquis avant la suspension de son contrat.

Si vous désirez de plus amples renseignements concernant ce sujet, vous pouvez vous adresser au Bureau du Personnel.

INFORMATIONS SOCIALES

Vous êtes en arrêt-maladie depuis plus de 4 mois alors qu'intervient dans l'entreprise une augmentation de salaire. Vous pouvez demander à la Sécurité Sociale, la revalorisation de vos demi-journées.

Si vous désirez des informations complémentaires, adressez-vous au Bureau du Personnel.

Nous rappelons au personnel en arrêt-maladie que, pour percevoir les demi-journées, une attestation délivrée par l'employeur est nécessaire. Alors, avant d'envoyer vos feuilles de maladie à la Sécurité Sociale, demandez cette attestation au Bureau du Personnel.

DE PASSAGE A NEUVIC...

Il nous a été très agréable d'accueillir dans notre Entreprise, de nombreux visiteurs en Juillet et Août, parmi lesquels beaucoup d'anciens Neuvicois.

- M. ARIES, Directeur de la Société de Tunis.
- M. BARTHELEMY Gérard, Responsable du Développement du Produit à Pointe-Noire — Congo.
- M. BEAUDEAU Abel, Chef de Fabrication à Tunis.
- M. BRACHET Michel, Chef de Production à Tananarive (Madagascar).
- M. DAUGERIAS Raymond, Chef Administratif à Douala (Cameroun).
- M. DUMOULIN Michel, Directeur à Pointe-Noire (Congo).
- M. EYGRETEAU Michel, Chef de Fabrication à Bangui (République Centre Africaine).
- M. EYMAUZIE Michel, Technicien de Fabrication dans le groupe Rowa (Afrique de l'Ouest).
- M. GUICHARD J.-Claude, Chef Administratif à Casablanca (Maroc).
- M. GUY Jean, Technicien de Fabrication à Cotonou (Benin).
- M. KACZALA Stanislas, Responsable d'entretien dans le groupe Caro (Afrique de l'Est).
- M. MARTY Jean-Louis, Chef Administratif dans le groupe Rowa.
- M. NAJJAR Marcel, Chef de Fabrication à Beyrouth (Liban).
- M. NEVA DE SA Bernard, Chef Administratif dans le groupe Rowa.

Formation professionnelle

Le Mercredi 31 Août, un nouveau stage de formation professionnelle de piqueuses a débuté à Planèze.

Sous la conduite de leur monitrice, 8 stagiaires vont apprendre un vrai métier qui, nous l'espérons, leur permettra de se réaliser pleinement.

Certes, les premiers jours sont difficiles, mais si l'est vrai que l'on n'acquiert rien sans peine, alors il faut persévérer. Pour notre part, nous leur souhaitons bon courage et plein succès.



Sur notre photo, entourant Madame FAUGERAS, nous reconnaissons de gauche à droite, A.-Marie COCCOLUTO, Edith JUANICO, Colette DAGNAUD, Joëlle TEILLOUT, Chantal ESTIME, Brigitte COUDERC, Noëlle RONTEIX et M. France HENRI.

LE CARNET DE L'ENTREPRISE

NAISSANCES :

- Sébastien, au foyer de Mme BEAUGIER Marinette, Atelier 417.
- Gaëlle, au foyer de Mme LAVILLE Nadine, Atelier 418.
- Cyril, au foyer de Mme JEAN Jacqueline, de l'Atelier 411.
- Christelle, au foyer de Mme CARBONIE M.-Rose, de l'Atelier de Bordeaux.
- Virginie, au foyer de M. LABRUE J.-Pierre, de l'Atelier 459.
- Fabien, au foyer de M. et Mme NAUDET René et Andrée des ateliers 454 et 411.
- Sébastien, au foyer de Mme POURTIER Noëla, de l'Atelier 417.
- Séverine, au foyer de M. et Mme GAY Jacques, de l'Atelier 405.
- Christine, au foyer de M. CORNUT, du Service Laboratoire.
- Frédéric, au foyer de Mme LIPSKI Monique, de l'Atelier 415.
- Delphine, au foyer de M. et Mme COURRET, de l'Atelier 460 et du Service 600.
- Jérôme, au foyer de Mme LARBRE M.-Annick, de l'Atelier 457.

MARIAGES :

- Mlle SARRUT Sylvette de l'Atelier 460 avec M. BLANCA Pierre.
- Mlle CHASSAGNE Annick de l'Atelier 477 avec M. BONHOMME Joël.
- Mlle COUDERC Monique de l'Atelier 100 avec M. MAGNE J.-Louis.
- M. VEYSSIERE Bernard du Service 190 avec Mlle FAUCHER M.-Claude.
- M. PLACIDE René du Service 420 avec Mlle MIGNOT M.-France.
- Mlle BEUNE Mireille de l'Atelier 405 avec M. FARGEOT Serge.
- Mlle BOISSIERE Annie, de l'Atelier 416 avec M. DENOIX Gilles.

DÉPARTS A LA RETRAITE

Madame Jeanne SALARD et Mariano ALCALA ont profité de la nouvelle loi instaurant la garantie de ressources des travailleurs de plus de 60 ans et ont donc quitté notre Entreprise.

Madame SALARD est entrée à l'Atelier de couture en 1968 comme piqueuse et elle y est toujours restée.



Depuis 1945, M. ALCALA a travaillé aux convoyeurs et a occupé principalement un poste de verreur.

Sur nos photos, Mme SALARD est en compagnie de Mme BOYER, M. ALCALA avec M. LACOUR et tous les deux se sont vu offrir par leurs camarades de travail un vélo.

Alors, grâce à votre vélo, maintenez-vous en forme le plus longtemps possible.

MARIAGES :

- Mlle MARTY M.-Josette de l'Atelier 457 avec M. VERGNAUD Georges.
- M. ALSER Patrick de l'Atelier 405 avec Mlle SIMONNET Laurence.
- M. MILLART Bernard de l'Atelier 455 avec Mlle MOUFFRON Elisabeth de l'Atelier 455.
- M. WEISSELDINGER Michel du Service 600 avec Mme VERDIER Monique.
- Mlle MELOT Betty de l'Atelier 417 avec M. GOURSAT Christian.
- Mlle CHATEIGNE Evelyne de l'Atelier 412 avec M. LAGARDE Patrice.

Meilleurs vœux de bonheur à ces jeunes époux.

DECES :

- M. AYMARD Robert a perdu son père.
- M. et Mme LACOUR Raymond, M. LACOUR Michel ont perdu leur père et beau-père.
- Mme DORCHIN Liliane a perdu sa mère.
- M. et Mme DOCHE Christian et Jacqueline ont perdu leur beau-père et père.
- Mme SIMON Augustine a perdu sa mère.

A toutes ces personnes éprouvées, nos sincères condoléances.

Nos militaires nous écrivent

M. J.-Pierre VALAGEAS nous indique que son service militaire se passe fort bien. Il remercie l'Entreprise pour les colis qui lui ont été envoyés et nous demande de saluer son contremaître, M. Raymond LACOUR, ainsi que tous ses camarades de travail.

LIBRE SERVICE

- **A VENDRE** poêle à mazout Dietrich.
- **A VENDRE** à M. Jacques MARTIAL, service 600.
- **A LOUER** une maison à Théorat et une maison aux Cinq-Ponts.
S'adresser à M. DUTHEIL Roger, Aux Cinq-Ponts, Neuvic.
- **A VENDRE** mobylette Peugeot 102 — Etat neuf.
S'adresser à Mme MARC M.-Hélène, atelier 476, Planèze.
- **A VENDRE** Opel Ascona 1974 et Volkswagen 1300 — 1966
S'adresser à M. TURQUET, Service Achats ou au Bureau du Personnel.
- **CERCHE A LOUER** logement (F 2).
S'adresser à Mlle PUYASTIER Eliane, Atelier 412.
- **A VENDRE** moto 49 cm³ Peugeot.
S'adresser à la Rédaction.
- **A VENDRE** cyclomoteur Cady blanc avec sacoches — Etat neuf.
S'adresser à M. Frédérique Raymond (Atelier 401 à Planèze).
- **CERCHE A LOUER** maison F 4 avec jardin, région de Neuvic.
S'adresser au Bureau du Personnel.
- **A LOUER** à Segonzac — Pavillon F 5 avec garage et jardin. Loyer mensuel : 500 F.
Pour tous renseignements, Tél. 90-30-93.
- **A VENDRE** à Saint-Astier, pavillon F5, 800 m² de terrain, construction 1975. Prix : 190 000 F.
S'adresser au bureau du Personnel.
- **A VENDRE** chien de chasse, race porcelaine et 3 CV berline 1964, bon état. Prix à débattre.
S'adresser à M. DARROUZES Gérard, Atel. 700, Planèze.
- **A VENDRE** Opel Ascona LS — 83 000 km. Excellent état. Prix Argus.
S'adresser à Mme MEZIN, Atelier 411.